

NOMENCLATURE : 3.6
VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230329-DLB12_29032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS
OPÉRÉES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL PAR
LA COMMUNE DE LENS OU PAR L'ÉTABLISSEMENT
PUBLIC FONCIER HAUTS-DE-FRANCE
POUR SON COMPTE PENDANT L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK

Conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Assemblée se doit de délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire lensois par la Ville ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la Commune, en l'occurrence l'Etablissement Public Foncier Hauts-de-France, dans le cadre des conventions actuellement en vigueur sur différents secteurs du territoire lensois.

ACQUISITIONS : les différentes acquisitions détaillées ci-dessous ont eu pour but de poursuivre la rénovation urbaine des quartiers ainsi que la création de réserves foncières nécessaires à l'accompagnement des projets.

Réalisées directement par la Ville :

SECTEUR :

- **Parvis APOLLO :**

Délibération du 15 décembre 2021 (adoptée à l'unanimité)

Acquisition amiable, aux termes d'un acte notarié en date du 25 février 2022, d'un terrain à usage de parvis appartenant à la société dénommée SCCV APOLLO et figurant au cadastre section AB numéros 1838, 1845, 1847, 1851 et 1853 (contenance cadastrale totale de 124 m²) moyennant le prix de 1,00 € (un euro).

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la réversion dans le domaine public de la ville d'une emprise foncière correspondant au parvis devant servir notamment d'accès piéton aux logements intégrés dans un projet immobilier mixte (habitation et tertiaire).

- **26-28 rue de la Glissoire :**

Décision directe n° 2022-35 en date du 03 février 2022

Acquisition par exercice du droit de délaissement, aux termes d'un acte notarié en date du 12 avril 2022, de 2 maisons à usage d'habitation appartenant à Madame Danièle CODRON née BILLERAIT et figurant au cadastre section AC numéros 68 et 69 (contenance cadastrale totale de 613 m²) moyennant le prix de 238.000,00 € (Deux cent trente-huit mille euros).

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la maîtrise de la rue de la Glissoire et dans la volonté d'achever la rénovation d'un secteur marquant l'interface entre le quartier Montgré rénové et le centre-ville.

- **43 rue de la Gare :**

Décision directe n° 2022-266 en date du 19 juillet 2022

Acquisition par exercice de son droit de substitution au dernier adjudicataire, aux termes de l'adjudication devant le Tribunal Judiciaire de Béthune en date du 23 juin 2022, d'un immeuble à usage d'habitation appartenant à Monsieur Khalid CHAKIR et figurant au cadastre section AB numéro 902 (contenance cadastrale totale de 408 m²) au montant de la dernière enchère de 300.000,00 € (trois cent mille euros).

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la maîtrise foncière engagée sur le secteur dit de "l'Apollo" en vue d'une opération d'ensemble tendant à réaliser un programme urbain en centre-ville adapté aux marchés et aux besoins locaux, valorisant ainsi le patrimoine architectural paysager et urbain et répondant également tant aux objectifs de la Z.A.C centralité qu'à ceux identifiés par le programme Action Cœur de Ville (ACV).

- **Route d'Arras :**

Décision directe n° 2022-331 en date du 06 octobre 2022

Acquisition par exercice de son droit de priorité, aux termes d'un acte administratif en date du 04 novembre 2022, d'un terrain non bâti appartenant à l'ETAT FRANCAIS et figurant au cadastre section AD numéro 747 (contenance cadastrale totale de 342 m²) moyennant le prix de 30.780,00 € (trente mille sept cent quatre-vingts euros).

Cette acquisition a été réalisée en vue de la réalisation, à court terme et dans l'intérêt général, d'un projet de reconversion de friche répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme et s'inscrit également dans le cadre de la politique d'attractivité et de renouvellement urbain mise en œuvre par la ville dans le respect de la démarche de sobriété foncière souhaitée par l'Etat.

CESSIONS (voir tableau joint en annexe 1) :

Réalisées directement par la Ville :

SECTEUR :

- **Secteur Van Pelt :**

Délibération du 26 septembre 2018 (adoptée à l'unanimité)

Cession, aux termes d'un acte notarié en date du 10 mars 2022, par la ville de Lens au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais dont le siège est à Saint-Laurent-Blangy, 18 rue René Cassin, ZAL des Chemins Croisés, de terrains non bâtis figurant au cadastre section BN numéros 147, 148, 306 et 439 (contenance cadastrale totale de 15 246 m²) moyennant le prix de 2,00 € (deux euros).

Cette cession a été réalisée dans le cadre de l'implantation du nouveau Centre d'Incendie et de Secours sur ce secteur inauguré le 14 octobre 2022.

- **Rue de l'Hospice et rue Arthur Lamendin :**

Délibération du 13 décembre 2017 (adoptée à l'unanimité)

Cession, aux termes d'un acte notarié en date du 31 mars 2022, par la ville de Lens au profit de l'ETAT FRANÇAIS, élisant domicile à la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais à ARRAS (62000), 5 rue du Docteur Brassart, d'un immeuble entier figurant au cadastre section BO numéros 1190, 1191, 1194, 1270 et 1271 (contenance cadastrale totale de 2 206 m²) moyennant le prix de 77.501,00 € (Soixante-dix-sept mille cinq cent un euros).

Cette cession intervient dans le cadre de l'extension du Tribunal de proximité de Lens.

- **Fonds de Jardin Rue de Londres :**

Délibération du 20 mars 2019 (adoptée à l'unanimité)

Cession, aux termes d'un acte notarié du 10 juin 2022, par la ville de Lens au profit de :

- Madame Paulette JENDRYSIK, domiciliée à LENS (62300), 218 rue de Londres, d'un terrain non bâti figurant au cadastre section BK numéro 760 (contenance cadastrale totale de 227 m²) moyennant le prix de 3.859,00 € (Trois mille huit cent cinquante-neuf euros).
- Monsieur et Madame Dominique HUMEZ, domiciliés à LENS (62300), 220 rue de Londres, d'un terrain non bâti parcelle de terrain figurant au cadastre section BK numéro 761 (contenance cadastrale totale de 447 m²) moyennant le prix de 7.599,00 € (Sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros).

Ces cessions interviennent dans le cadre de régularisations foncières.

- **Route d'Arras :**

Délibération du 19 octobre 2022 (adoptée à l'unanimité)

Cession, aux termes d'un acte notarié en date du 14 novembre 2022, par la ville de Lens au profit de la société dénommée NORINVEST dont le siège social est à AMIENS (80000), 52 rue Delpech, d'un terrain non bâti figurant au cadastre section AD numéro 747 (contenance cadastrale totale de 342 m²) moyennant le prix de 30.780,00 € (Trente mille sept cent quatre-vingts euros).

Cette cession intervient dans le cadre du projet de reconversion d'une friche commerciale et s'inscrit dans la politique d'attractivité et de renouvellement urbain mis en œuvre par la ville dans le respect de la démarche de sobriété foncière souhaitée par l'Etat.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le bilan des cessions et acquisitions réalisées pendant l'année 2022, tel qu'il résulte de l'état qui vient de vous être exposé.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,

Magali LOURDELLE

TABLEAU RECAPITULATIF DES CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS INTERVENUS PENDANT L'ANNEE 2022
 (article L.2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

NATURE ET DATE DE L'ACTE	NATURE DU BIEN	LOCALISATION	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITE DU CEDANT	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	CONDITION DE CESSION
Acte de vente du 10/03/2022 publié à BETHUNE II (en attente de réception de l'information	Parcelles BN 148, BN 147, BN 306, BN 439 pour 15 246 m²	SDIS Secteur Van Peit	En ce qui concerne les parcelles cadastrées section BN numéros 147 et 306 : Pour les avoir acquises aux termes d'un acte reçu par Maître Sandrine HANNEBICQ-MERLIER, notaire soussigné le 20 décembre 2019, de l'établissement public dénommé VILLE DE LENS, Collectivité territoriale, créé par le décret n°90- 1154 du 19 décembre 1990, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014, dont le siège est à LENS (62300), 17 Bis place Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro 216 204 982 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés. Ledit acte a été publié au service de la publicité foncière de BETHUNE 1 le 27 décembre 2019 volume 2019P n°7305. En ce qui concerne la parcelle cadastrée section BN numéro 148 : Elle appartient à la VILLE DE LENS pour l'avoir acquise par la prescription comme en ayant la possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire depuis plus de trente ans et antérieurement au 1er janvier 1956.	VILLE DE LENS	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU PAS- DE-CALAIS	2.00 €
Acte de vente du 31/03/2022 publié à BETHUNE II (en attente de réception de l'information	Parcelles BO 1190, BO 1191, BO 1250, BO 1194, BO 1270, BO 1271 pour 2 206 m²	TRIBUNAL D'INSTANCE Rue de L'Hospice Rue Arthur Lamendin	Le bien objet des présentes appartient à la Commune de LENS pour en avoir fait l'acquisition antérieurement au 1er janvier 1956. Il est ici précisé qu'aux termes d'un procès-verbal du cadastre sur LENS n°25643, établi par l'ADM CDIF BETHUNE, le 03 septembre 2013, et publié au service de la publicité foncière de BETHUNE 2, le 04 septembre 2013, volume 2013P n°4215, la parcelle sise à LENS, cadastrée section BO n°163 a été divisée en trois nouvelles parcelles cadastrées section BO n°1190, 1191 et 1192, la parcelle sise à LENS, cadastrée section BO n°164 a été divisée en trois nouvelles parcelles cadastrées section BO n°1193, 1194 et 1195. En ce qui concerne les parcelles BO 1270 et 1271 : Procès-verbal de cadastre pour création des parcelles vendues suivant document d'arpentage N°3162 C en cours de publication au service de la publicité foncière de BETHUNE 1. Lesdites parcelles étant issues du domaine public non cadastré de la Commune de LENS.	VILLE DE LENS	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS	77 501.00 €
Acte de vente du 10/06/2022 publié à BETHUNE II (en attente de réception de l'information	Parcelles BK 760, BK 761 pour 674 m²	FONDS DE JARDIN Rue de Londres	La parcelle de terrain appartient à la ville de Lens pour faire partie de son domaine public depuis des temps immémoriaux.	VILLE DE LENS	Mme JENDRYSIK M. et Mme HUMEZ	3 859.00 € 7 598.00 €
Acte de vente du 14/11/2022 publié à BETHUNE II (en attente de réception de l'information	Parcelle AD 747 pour 342 m²	ROUTE D'ARRAS	Les biens et droits immobiliers appartenant à la Commune de LENS par suite de l'acquisition auprès de l'Etat par acte du 14/11/22. L'origine de propriété de l'immeuble n'est pas établie plus avant. En effet, en application de l'article 35 avant-dernier alinéa du décret du 14/10/1955, il est déclaré que les titres de propriété de l'Etat ne sont pas postérieurs au 1 ^{er} janvier 1956.	VILLE DE LENS	NORINVEST	30 780.00 €

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 31 MARS 2023

=====

SEANCE DU 29 MARS 2023 – 14H00

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 22 mars 2023.

Etai^{ent} présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE et GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION et VAIRON, M. DAUBRESSE, Mmes MASSET, LOURDELLE, GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, et M. CLAVET.

Etai^{ent} excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. REAL ayant donné pouvoir à M. DAUBRESSE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. DUCASTEL n'ayant pas donné de pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etai^{ent} absents : M. DESMARETZ et M. KRAJEWSKI n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme LOURDELLE, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.